

PERMATAC

PERMATAC est un insecticide de la famille des pyréthrinoïdes prêt à l'emploi, permettant de lutter efficacement contre hyménoptères.

ACTION

Spécialement conçu pour les professionnels de la lutte contre les nids de guêpes et de frelons (corps incendie, prestataires de services).

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

Pulvérisation basse pression à l'aide d'un pulvérisateur à main par exemple.

Bien traiter les nids et leurs abords : 0,3 à 0,6 litre de PERMATAC suffit en général .

La rémanence et la biologie propre aux hyménoptères suffisent à éviter les récidiives.

Les abords du nids traités doivent resté inoccupés pendant 4 heures minimum.

Pour les nids sous terre, pour des raisons techniques, on privilégiera une poudre prête à l'emploi comme le **PERMETRA POUDRE**.

PRECAUTIONS

Danger



GHS08



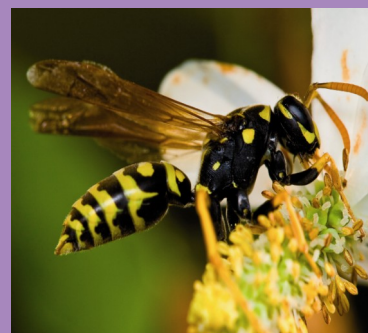
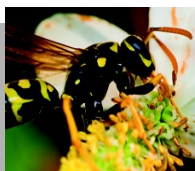
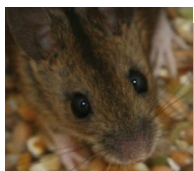
GHS09

Mentions de danger (CLP) :

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants



Produit biocide : TP18

Contient

Perméthrine 4 g/l

Type :

Insecticide prêt à l'emploi (PAL)

Durée de conservation :

2 ans

Conditionnements

Bidon de 25L

ZA de Kerampaou
29140 MELGVEN

Tel. 02 98 59 57 57

Fax. 02.98 59 55 47

larc@wanadoo.fr

BR00011

PERMATAC

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin/...

P331 - NE PAS faire vomir

P391 - Recueillir le produit répandu

P405 - Garder sous clef

Phrases EUH : EUH208 - Contient perméthrin (ISO), m-phenoxybenzyl 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2- diméthylcyclopropanecarboxylate(52645-53-1). Peut produire une réaction allergique

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

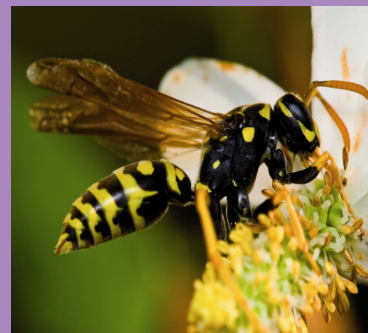
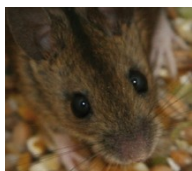
Élimination du produit et de son emballage / Stockage

Ils doivent être éliminés comme des déchets industriels dangereux sous la responsabilité du détenteur de ces déchets. Ne pas jeter de résidus dans les cours d'eau. Le recyclage de l'emballage est interdit.

Stockage : pièce aérée, hors-gel et fermée à clef et de préférence sur un système de rétention.



« Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. »



Produit biocide : TP18

Contient

Perméthrine 4 g/l

Type :

Insecticide prêt à l'emploi (PAL)

Durée de conservation :

2 ans

Conditionnements

Bidon de 25L

ZA de Kerampaou
29140 MELGVEN

Tel. 02 98 59 57 57

Fax. 02.98 59 55 47

larc@wanadoo.fr

BR00011